

# Le droit autorise les écoles bilingues à Bruxelles

LE SOIR - VÉRONIQUE LAMQUIN ET MARIE THIEFFRY - 23/04/2019

Créer des écoles bilingues à Bruxelles ? C'est un projet académique, porté par les recteurs de l'ULB et la VUB. Une volonté politique – les partis francophones y sont favorables ; côté néerlandophone, le CD&V et la N-VA freinent, les autres poussent. Mais est-ce possible juridiquement ? Oui, répondent en substance trois juristes de l'ULB et de l'Université Saint-Louis qui se sont vu confier une recherche sur le sujet. Démonstration.

Joëlle Sautois, Mathias El Berhoumi et Emmanuel Slautsky ont d'abord défini cette école bilingue qu'on leur demandait d'étudier. Les cours y seraient donnés, dans une part quasi égale, en néerlandais et en français. Soit une ambition qui dépasse de loin celle de l'immersion. Pas de langue qui prédomine ici, pas de distinction entre langue maternelle et seconde langue.

## Pouvoir régulateur : la Région ou le fédéral

Toute forme d'enseignement, en Belgique, nécessite un pouvoir régulateur, qui fixe le cadre, et un pouvoir organisateur, qui ouvre une école. En droit belge actuel, une école bilingue ne peut relever d'une Communauté (mono)linguistique (française ou flamande). Par défaut, c'est donc l'Etat fédéral qui garde cette compétence. Et il se verrait obligé, en vertu du Pacte scolaire, de subventionner tout établissement bilingue qu'ouvrirait une autorité publique, comme doivent le faire les Communautés pour les écoles communales ou provinciales. Concrètement : financer les salaires et les frais de fonctionnement (chauffage, éclairage...). Principal hic : depuis le transfert intégral de l'enseignement aux Communautés, en 1988, la législation fédérale a logiquement été « gelée » et n'est donc plus du tout adaptée aux multiples évolutions initiées par les Communautés. L'école bilingue nécessiterait donc de « dépoussiérer » la législation dormante fédérale.

D'où cette idée, suggérée par le trio de chercheurs : transférer les compétences « bi-éducatives » (bilingues) à la Région bruxelloise ou à la Commission communautaire commune (Cocom, institution bicommunautaire bruxelloise qui gère par exemple les allocations familiales). Obstacle majeur : la nécessaire révision de la Constitution. Sur la liste d'articles adoptée par la Chambre, que doivent encore confirmer le Sénat et le gouvernement, les verts ont glissé le 135 bis, qui permettrait ce transfert. Mais rien n'indique (au contraire) qu'une majorité des deux tiers sera réunie sur ce point. Confier cette matière à Bruxelles nécessiterait en outre la constitution d'un arsenal législatif régional en matière d'enseignement, un travail de titan. Par ailleurs, la Région ne pourrait bénéficier du financement fédéral pour son enseignement... à moins de revoir la loi spéciale de financement, autre montagne politique !

## Pouvoir organisateur : il suffirait de quelques parents...

Réalistes, les trois juristes explorent donc les différentes formules pour le pouvoir organisateur dans un cadre constitutionnel inchangé. La Cocom, une ou plusieurs communes pourraient se lancer, avec la possibilité d'obtenir un financement de l'Etat fédéral. Idem pour une personne morale de droit privé (une association de parents, par exemple) qui créerait une école. Dernière option : une initiative mixte fédérant des acteurs privés et publics, comme celle qui a réuni, pour l'Ecole ensemble, à Molenbeek et Berchem, des acteurs de l'enseignement, les deux communes, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ULB. C'est du reste la proposition que formulaient, dans ces colonnes, les recteurs de l'ULB et de la VUB. Bémol commun à toutes ces hypothèses : elles devraient, dans un premier temps au moins, agir dans un cadre législatif figé à l'année 1988, avec un pouvoir fédéral qui n'a plus d'administration ni d'inspection compétentes en la matière...

## Une école multilingue à Bruxelles: une évidence dans une ville cosmopolite?

LE SOIR- [MARIE THIEFFRY](#) ET [VÉRONIQUE LAMQUIN](#) - 26/03/2019

*Les deux recteurs lancent un appel aux politiques. Pour eux, c'est une évidence dans une société ouverte, une ville cosmopolite. Et un bienfait attesté par la recherche académique.*

*Yvon Englert et Caroline Pauwels ciblent d'abord la création d'une école secondaire, pour laquelle ils pensent avoir plus de chances d'obtenir un financement.*

C'est une école où l'on apprend, en français, le sens, l'art, le poids d'une langue. Les maths et les sciences en anglais. La géographie et l'histoire en néerlandais. C'est l'école multilingue que les recteurs de l'ULB et de la VUB veulent créer. Des mois qu'ils mûrissent, avec leurs experts, ce projet... A la veille du scrutin, Yvon Englert et Caroline Pauwels, bousculant les lois et la Constitution, lancent un appel aux politiques : « *Faisons-le, on est prêts !* »

### « Le multilinguisme, une évidence »

Leur plaidoyer – qu'ils déroulent dans les langues de Molière et Vondel après avoir proposé celle de Shakespeare –, les deux recteurs le fondent d'abord sur une conviction forte : la force du multilinguisme, dans une société ouverte, une ville cosmopolite. « *L'apprentissage des langues est un paramètre clé pour le vivre-*

*ensemble, l'accès à la culture, l'accès à l'autre, insiste Yvon Englert. Une langue, c'est un élément important pour apprendre à mieux se comprendre. »*

Les deux académiques balaient au passage les craintes, si vives voici quelques années encore, de voir l'enseignement multilingue nuire à la maîtrise de la langue maternelle... « *Certains psys prédisaient même des retards aux jeunes scolarisés dans une autre langue, se souvient Yvon Englert. Alors qu'aujourd'hui, l'intérêt du multilinguisme est bien documenté par les pédagogues et les psychologues du développement. Clairement, c'est positif. Oui, il y a des discussions sur le fait de savoir à quel point ça l'est. Mais il y a un très large consensus pour dire que ça ne comporte pas de risques, que les capacités langagières des jeunes ne seront pas moins bonnes s'ils sont élevés de manière trilingue, que leur faculté d'acquérir une autre langue sera améliorée de manière substantielle. »*

Caroline Pauwels en est tout aussi convaincue, insistant par ailleurs « *sur l'effet égalisateur de cette forme d'enseignement. Toutes les langues sont sur le même pied, il n'y en a pas une dominante, puis une deuxième et une troisième* ». Dans une ville cosmopolite comme Bruxelles (184 nationalités), l'idée fait d'autant plus sens, plaident, en chœur, les deux universités. Une réalité sociétale, une nécessité pour le marché de l'emploi. Pourtant, à l'heure actuelle, seules les écoles européennes sont multilingues. « *Mais tout le monde n'y accède pas. Et le coût est très élevé, relève encore la rectrice de la VUB. Il faut normaliser le multilinguisme dans notre ville. »*

### **« Une école secondaire, par pragmatisme »**

D'où leur projet d'école secondaire, pour commencer – au nom du pragmatisme, pas de la pédagogie – « *non confessionnelle, pluraliste* », sourit Caroline Pauwels. « *A Bruxelles, il y a un besoin important de nouvelles places d'écoles, rappelle Yvon Englert. Or, les manques sont surtout dans le secondaire. Comme nous devons trouver des financements pour notre projet, nous inscrire là où les besoins sont indiscutables et où les financements devront de toute façon être dégagés nous paraissait une bonne idée. Mais on préférerait commencer au jardin d'enfants. »*

Une école secondaire, où les cours sont donnés en trois langues, avec une langue attribuée, pour de bon, à chaque matière. Et la même quantité d'heures de cours dans chaque langue. Si on a le français comme langue maternelle, on peut ainsi choisir d'apprendre les maths en version francophone, mais prendre histoire et géo en néerlandais, les sciences en anglais... « *Les études montrent que non seulement la langue maternelle n'est pas impactée mais aussi que l'apprentissage des matières se déroule très bien dans une autre langue* », expliquent les experts. Qui insistent : aucune langue n'est prépondérante ni supérieure, les enfants se les approprient toutes. « *Pour que cela fonctionne, il y a certaines conditions à respecter, précise Caroline Pauwels. Comme le nombre d'heures ou la composition des classes. »* Quid du choix : anglais, néerlandais, français ? « *Sur ce point, notre idée n'est pas mûre, elle doit progresser, reconnaît Yvon Englert. Les écoles européennes offrent un faisceau de langues maternelles et plein de combinaisons possibles. Nous, on va être contraints par les réalités. »*

## « Des universités impliquées dans la ville »

Depuis leur entrée en fonction, les deux recteurs n'ont eu de cesse de travailler ensemble – avec ce projet, mais aussi la création d'un pôle universitaire [sur le site des anciennes casernes à Ixelles](#) – et d'inscrire leurs universités dans la ville. « *Cela nous conduit naturellement à nous poser des questions, à nous demander si nous ne sommes pas les bonnes personnes pour créer certains déclics.* » Et puis il y a ce constat, qui voit une grande partie des générations de jeunes s'inscrire à l'université. « *Nous développons donc une attention particulière pour l'enseignement obligatoire et des actions de soutien aux jeunes, parce qu'il y a un continuum qui s'est accentué entre le secondaire et le supérieur,* poursuit Yvon Englert. *Se connecter à l'enseignement obligatoire, c'est préparer ceux qui vont arriver chez nous. On veut participer au développement de la ville, de la citoyenneté des générations futures...* »

Voilà pour la responsabilité sociétale, mais il en est aussi une académique. « *On veut accompagner cette école multilingue, poursuivre nos recherches sur ce projet pilote* », souligne Caroline Pauwels. L'ULB a déjà tenté pareille expérience, en s'impliquant dans deux écoles plurielles (deux établissements à pédagogie active inaugurés en 2017, à Molenbeek). « *L'enrichissement est extraordinaire, tant pour eux que pour nous,* insiste le recteur. *Cela nous conforte dans l'idée que nous impliquer dans un projet comme l'école multilingue a beaucoup de sens. Le fait de pouvoir s'arc-bouter sur les universités, c'est un avantage. C'est un apport considérable pour nos départements de pédagogie, de linguistique, de suivre une expérience comme ça.* » Les deux universités veulent donc « être parties prenantes » au projet qu'elles lancent. « *La volonté de s'impliquer est mieux rencontrée si on est dans le pouvoir organisateur,* estime Yvon Englert. *On le voit avec les écoles plurielles, à qui on donne un support, une implication de la communauté universitaire, pas d'argent.* »

## « Faisons-le »

Reste, pour ouvrir cette école en 2020 comme en rêvent les deux recteurs, à convaincre les politiques (puis à changer les lois, lire ci-dessous). « *A partir du moment où on a une conviction forte qu'il faut le faire, s'il y a des obstacles, il faut voir comment on les surmonte, pas se dire que ça ne va pas parce qu'ils existent. C'est absurde si on prend un pas de recul et qu'on regarde le monde autour de nous* », lance Yvon Englert. « *Ce serait bien si on pouvait avancer,* embraie Caroline Pauwels. *Notre projet est fondé sur des éléments objectifs. Nous mettons tous les arguments sur la table, nous espérons qu'une série d'acteurs seront prêts à en discuter avec nous.* » Le recteur de l'ULB relance : « *Notre message à destination du monde politique, c'est une vision académique et de développement humain, qui n'a pas réellement de raison d'être instrumentalisée politiquement mais plutôt d'être soutenue. Ce qu'on espère c'est un soutien du monde politique.* » Et le tandem de lancer, le regard un brin cynique : « *Dans notre projet, les langues ne sont pas hiérarchisées, on espère donc que ce ne sera vécu par personne comme une menace pour sa langue.* »

Bref ? « *On est prêts, on veut participer, accompagner, être à la table, faisons-le !* », s'enthousiasme Caroline Pauwels. « *Plus que ça, soutenez-nous* », conclut Yvon Englert.

## Des obstacles juridiques... Et politiques?

V.LA. ET M. TH.

L'école multilingue verra-t-elle le jour à Bruxelles ? C'est une équation à deux inconnues (majeures). D'une part, l'arsenal législatif qui, pour l'heure, est synonyme d'obstacle. Et, de l'autre, la volonté politique. « *On sait que tout ce qui relève des langues est compliqué* », pointent les deux recteurs. Lesquels veulent croire que le projet est assez fort pour vaincre les réticences communautaires. Ou suffisamment en phase avec les réalités (et nécessités) bruxelloises pour s'imposer. Ils ont du reste déjà commencé leur lobby, en coulisses. Et peuvent se targuer du soutien de Beci (les patrons bruxellois)... Mais aussi, selon nos informations, de Rudi Vervoort (PS) et Guy Vanhengel (Open VLD). Lesquels nous confirment par ailleurs avoir déjà commandé une étude sur la faisabilité juridique, dont les résultats devraient être connus avant les élections.

Reste, toutefois, à surmonter le droit. Qui, pour l'heure, prévoit qu'une école doit être considérée comme appartenant exclusivement à une Communauté ; des sections francophone et néerlandophone d'une école (mais aussi d'une crèche) ne peuvent d'ailleurs être placées sous la même direction. Seule issue : l'immersion, autorisée jusqu'à 75 % du temps scolaire. A l'heure actuelle, Bruxelles compte 18 écoles primaires et 15 écoles secondaires francophones en immersion néerlandophone. Côté flamand, l'immersion n'est autorisée qu'en secondaire, pour un maximum de 20 % des cours.

## Pour des écoles bilingues à Bruxelles

NICOLE BURETTE. Publié le jeudi 06 février 2003

*Au lieu de se déchirer de manière inopérante et hypocrite sur l'imposition ou non du néerlandais ou du français comme seconde langue à Bruxelles, il faut passer à la vitesse supérieure*, disent en substance les chefs de groupe Ecolo et Agalev du Parlement bruxellois. Christos Doukeridis et Adelheid Byttebier viennent d'annoncer la proposition concrète qu'ils s'apprêtent à soumettre, ensemble, à Jean-Marc Nollet (Ecolo; enseignement fondamental dans la Communauté française) et Marleen Vanderpoorten (VLD; enseignement en Flandre).

Les deux élus verts prennent ainsi pied dans le débat sur l'apprentissage des langues qui vient d'avoir lieu au Parlement de la Communauté française. Et dans celui qui a suivi au sein de l'hémicycle flamand, après que le député Didier Van Eyll

(FDF...) eut remis en cause l'obligation pour les Bruxellois francophones, fixée par la loi linguistique de 1963, de suivre le flamand en seconde langue.

Plusieurs constats à l'origine de leur réflexion: 1. l'imposition de la deuxième langue se révèle inefficace pour former de parfaits bilingues; 2. le taux de population francophone dans les écoles flamandes bruxelloises démontre le souhait de bilinguisme de la population mais commence à poser des problèmes organisationnels; 3. d'un côté, *'les francophones râlent'* parce trop d'emplois dans la capitale - exigeant le bilinguisme... - sont occupés par des néerlandophones quand, de l'autre côté, la population flamande s'insurge d'avoir trop souvent affaire dans les administrations et autres hôpitaux à du personnel qui comprend mal le néerlandais; 4. quelque 98 pc des chômeurs bruxellois ont pour dénominateur commun d'être unilingues...

### **Une chance à saisir**

Faut-il voir dans le statut de Bruxelles - ville bilingue, espace de vie multiculturel et capitale internationale - un handicap ou une *'chance à saisir'*? Pour eux, c'est la deuxième voie qui est la bonne. Notamment *'parce que c'est un vivier d'emplois formidable'* et parce que *'beaucoup de Bruxellois, par leurs origines diverses, sont familiarisés à plusieurs langues'*.

D'où leur proposition: pourquoi ne pas multiplier dans la capitale les écoles totalement bilingues? Comment? En favorisant des partenariats entre écoles flamandes et francophones, *'primaires, car c'est très tôt qu'il faut commencer'*. Des partenariats susceptibles de déboucher sur un enseignement intégralement bilingue, les instituteurs travaillant à mi-temps d'un côté et à mi-temps de l'autre, dans leurs langues respectives. Pour les verts, à Bruxelles, il faut dépasser le stade des classes d'immersion car la formule, volontaire, outre le côté marginal, risque de rester l'apanage d'établissements privilégiés. Il faut ni plus ni moins une volonté politique partagée de faire réellement des Bruxellois de parfaits bilingues. Le scénario qu'ils envisagent: demander aux deux ministres concernés de se mettre d'accord sur la formule et de lancer un appel à candidatures.

### **Quartier défavorisé**

Dans un premier temps, ils proposent de sélectionner une ou deux écoles pilotes (de préférence dans des quartiers défavorisés où l'accès à l'emploi est plus difficile) afin de mesurer les résultats et difficultés de la formule. Celle-ci serait ensuite étendue progressivement.

Qu'en disent les premiers concernés? Au cabinet du ministre Nollet, on estime que c'est techniquement faisable et on se dit favorable à l'idée. *'Si la ministre flamande marche, le feu vert pourrait être donné rapidement pour lancer l'expérience'*. Chez Mme Vanderpoorten, on rappelle que des écoles bilingues existent déjà à titre expérimental (mais associant le néerlandais avec le turc, l'espagnol, l'arabe...). Et que l'idée de l'étendre au français répond effectivement à une demande de la population et mérite de l'intérêt.

Mais que, du terrain à la politique, il y a une marge. Le dialogue entre les deux ministres serait, paraît-il, actuellement presque bloqué, la seconde refusant toute

discussion tant que le problème de l'inspection linguistique dans les communes à statut spécial ne peut pas être mis sur la table.

© La Libre Belgique 2003

**Nicole Burette.**

## Sven Gatz veut faire de Bruxelles la capitale la plus multilingue

LE SOIR - [BÉATRICE DELVAUX](#) ET [VÉRONIQUE LAMQUIN](#) - 15/02/2019

EXTRAITS

Sven Gatz est de retour à Bruxelles...

Un retour aux sources, donc, « *parce que c'est quand même au gouvernement et au parlement bruxellois que ça se passe, c'est là que les grandes décisions qui ont un impact direct sur Bruxelles sont prises. Même si, c'est vrai, la Flandre a un impact aussi, en subsidiant l'enseignement, la culture, c'est un peu le software, alors que la Région, c'est le hardware.* ». Du coup, au lieu de parler de la Foire du Livre, qui a la Flandre pour invitée d'honneur, il déroule les priorités des libéraux flamands pour Bruxelles.

« **La Région doit être un catalyseur** »

Priorité numéro un : « *Renforcer l'identité bruxelloise, la cohésion sociale, ça va de pair* ». Pour cela, Sven Gatz propose comme recette le multilinguisme. « *La connaissance des langues diminue, l'usage des langues augmente fortement, à Bruxelles.* » Son idée ? « *Le gouvernement régional doit faire en sorte de promouvoir le multilinguisme.* » On objecte que ce sont plutôt les Communautés qui sont en charge de l'enseignement en général, de l'apprentissage linguistique en particulier... « *La Région doit être le catalyseur qui met ensemble les Communautés, sans se mêler de leurs compétences, et fixe des objectifs pour améliorer le multilinguisme. Il faut par exemple structurer et pérenniser des initiatives comme la campagne pour les langues d'Actiris, avec Vincent Kompany. Ceci n'est donc pas l'intention cachée d'un néerlandophone pour promouvoir le néerlandais dans la ville. Faisons de Bruxelles la capitale la plus multilingue au monde.* » Avec Grégor Chapelle comme intendant du multilinguisme ? « *Pourquoi pas ? Ce serait en tout cas une bonne idée d'avoir un francophone* ».

Mais quand même, la connaissance des langues, même poussée par Angèle ou Vincent Kompany, ne va pas résoudre à elle seule le problème de cohésion sociale. « *Non, je sais. C'est un ensemble d'éléments. L'enseignement reste prépondérant ; il faudra parler du refinancement de l'enseignement francophone.* » On tente un « faut-il régionaliser » ? Mais Sven Gatz n'est pas du genre à se mêler de ce qui se passe chez les francophones... »

On pousse un peu plus loin : pourquoi pas carrément des écoles bilingues ? « Pour l'instant, c'est difficile. Il faudrait déjà que chaque école francophone de Bruxelles ait une école néerlandophone jumelle. Il faut arriver à sortir des difficultés institutionnelles. » Plus facile à dire qu'à faire ? « Si on veut faire marcher les institutions, on peut. Si on n'a pas envie, il y a toujours moyen de dire que c'est l'autre qui ne veut pas. » La marque de fabrique imprimée par Rudi Vervoort sous cette législature : on se débrouille avec la rigidité institutionnelle ? « Oui, mais faisons-le avec de l'ambition et du style. Et commençons par le multilinguisme.

## Des écoles bilingues à Bruxelles ?

[internationalschoolsinbrussels.be](http://internationalschoolsinbrussels.be)

*Aussi incroyable que cela puisse paraître pour une ville comme Bruxelles, il n'existe pas vraiment d'école publique bilingue à l'heure actuelle.*

Il existe différents types d'**écoles bilingues à Bruxelles** : les [écoles internationales bilingues](#), les [écoles européennes](#), les écoles privées bilingues et les écoles publiques bilingues.

Quelles sont les différences entre toutes ces écoles ?

### Les écoles internationales bilingues

De nombreuses [écoles internationales à Bruxelles](#) offre un enseignement bilingue en maternel, primaire et secondaire. Ces écoles qui instruisent en anglais tout en enseignant en parallèle le français (parfois le néerlandais) et proposent toutes des diplômes reconnus internationalement : baccalauréat international, Cambridge international examination, CEB ou CESS belge...

> liste des [écoles bilingues à Bruxelles](#).

### Les écoles européennes

Il existe 4 écoles européennes à Bruxelles :

- [Ecole européenne de Uccle](#) 1
- [Ecole européenne de Woluwe](#) 2
- [Ecole européenne d'Ixelles](#) 3
- [Ecole européenne de Laeken](#) 4
- 

Parmi les écoles bilingues à Bruxelles, il existe bien sûr les écoles européennes mais celles-ci sont principalement réservées aux enfants des employés et des fonctionnaires de l'Union européenne (exception faite de la nouvelle [école européenne de Waterloo-Argenteuil](#)).

Toutes ces écoles disposent de sections en anglais, en français, en allemand et les élèves y apprennent au moins deux langues étrangères. Au total, il existe 17



sections linguistiques différentes réparties entre les 4 écoles européennes de Bruxelles.

## **Les écoles privées bilingues**

Les écoles privées bilingues non internationales ne sont pas très nombreuses. Elles proposent généralement un enseignement au niveau maternel et primaire. D'autres écoles à pédagogie alternative comme les [écoles Montessori à Bruxelles](#) proposent souvent un enseignement bilingue.

## **Les écoles publiques bilingues**

Aussi incroyable que cela puisse paraître pour une ville comme Bruxelles, il n'existe pas vraiment d'école publique bilingue à l'heure actuelle. La création d'une école bilingue nécessiterait la participation commune des deux communautés du pays, ce qui semble difficile sur le plan politique. A ce niveau, la meilleure alternative réside dans les écoles dites « d'immersion » (immersion dans des écoles francophones ou néerlandophone).